ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 36724

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées à propos de la réforme de la loi de 1975. Le texte prévoit la création d'une caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ouvrant ainsi la voie à la reconnaissance d'un cinquième risque au sein de la protection sociale. Toutefois, le financement de la caisse par des recettes contingentées implique une rigidité trop grande si l'on considère le caractère évolutif des dépenses. Il désire connaître son sentiment à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36724
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2436